|  |  |
| --- | --- |
| Parlement européen  2019-2024 | EP logo RGB_Mute |

<Commission>{INTA}Commission du commerce international</Commission>

<RefProc>2019/0196</RefProc><RefTypeProc>(NLE)</RefTypeProc>

<Date>{25/02/2020}25.2.2020</Date>

<TypeAM>AMENDEMENT</TypeAM>

<RangeAM>1</RangeAM>

<TitreType>Projet de recommandation</TitreType>

<Rapporteur>Jörgen Warborn</Rapporteur>

<DocRefPE>(PE646.756v01-00)</DocRefPE>

<Titre>sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion de l’accord sous forme d’échange de lettres entre l’Union européenne et la Confédération suisse dans le cadre des négociations au titre de l’article XXVIII du GATT de 1994 sur la modification des concessions de la Suisse à l’OMC en ce qui concerne la viande assaisonnée</Titre>

<DocAmend>Projet de décision</DocAmend>

<DocRef>(12482/2019 – C9-0194/2019 – 2019/0196(NLE))</DocRef>

AM\_Com\_LegConsent

<RepeatBlock-Amend><Amend>Amendement <NumAm>1</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Heidi Hautala</Members>

<AuNomDe>{Verts/ALE}au nom du groupe Verts/ALE</AuNomDe>

</RepeatBlock-By>

<DocAmend>Projet de résolution législative</DocAmend>

<Article>Paragraphe 1</Article>

|  |  |
| --- | --- |
|  | |
| Projet de résolution législative | Amendement |
| 1. ***donne*** son approbation à la conclusion de l’accord; | 1. ***refuse de donner*** son approbation à la conclusion de l’accord; |

Or. <Original>{EN}en</Original>

<TitreJust>Justification</TitreJust>

Cette procédure d’approbation présente un problème institutionnel. Le Parlement européen plaide depuis longtemps pour le rejet de l’application provisoire des accords tant que le Parlement ne les a pas ratifiés. Toutefois, l’accord en question est déjà en vigueur, sans l’approbation du Parlement européen.

L’application provisoire de l’accord va à l’encontre de l’accord interinstitutionnel «Mieux légiférer» du 13 avril 2016, dans lequel les trois institutions se sont engagées à reconnaître l’importance de veiller à ce que chaque institution puisse exercer ses droits et remplir ses obligations au titre des traités tels qu’ils sont interprétés par la Cour de justice de l’Union européenne en ce qui concerne la négociation et la conclusion d’accords internationaux.

</Amend>

</RepeatBlock-Amend>